

Honfleur, le 13 février 2015

Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

Communiqué de presse

Manuel Valls et Nicolas Mayer-Rossignol signent le protocole d'accord

Le Premier Ministre Manuel Valls et le Président de la Région Haute-Normandie, Nicolas Mayer-Rossignol ont signé le protocole d'accord du contrat de plan État-Région 2015-2020, le 13 février 2015.

La nouvelle génération de contrats de plan État-Région 2015-2020 accompagne la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le gouvernement. Pour répondre aux enjeux des six années à venir, cet outil est modernisé dans sa mise en œuvre et financé à une hauteur permettant de répondre aux défis des territoires. L'État contractualisera ainsi une enveloppe totale de 12,5 milliards d'euros durant la période 2015-2020.

Les contrats de plan État-Région (CPER) sont avant tout des catalyseurs des investissements. Ils sont nécessaires pour élever le niveau d'équipement des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. Ils ont vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local. Par ailleurs, dans de nombreuses régions, les CPER contribuent à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

La nouvelle génération de CPER conçue par le gouvernement organise la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires. Ils permettent ainsi la mise en cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires.

Pour la première fois, d'autres sources de financement sont également mobilisées à un haut niveau. Plusieurs opérateurs de l'État sont parties prenantes des CPER, comme l'ADEME ou les Agences de l'eau. L'ANRU mobilisera par ailleurs 850 millions d'euros au titre des projets d'intérêt régional du Nouveau programme national de renouvellement urbain. Une partie du Programme d'investissements d'avenir (PIA) sera également territorialisée et inscrite dans les contrats. Cette mobilisation représente ainsi plus de 900 millions d'euros sur les années 2015-2017 en faveur du très haut débit.

Les CPER constituent un outil de la politique publique d'égalité des territoires. A travers leur dimension territoriale, ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'État et les régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants. Les régions bénéficieront ainsi de moyens renforcés pour l'animation d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires.

Par les CPER, l'État manifeste une confiance renforcée dans le partenariat avec les régions et les collectivités. Ensemble, État et collectivités locales fixent les priorités et bâtissent une stratégie commune en faveur de la compétitivité et l'attractivité des territoires pour les six prochaines années. Toutes les collectivités sont associées autour de la région à la négociation engagée : les départements, les futures métropoles, les intercommunalités.

Six volets essentiels pour investir dans l'avenir ont été définis : mobilité multimodale - enseignement supérieur, recherche et innovation - transition écologique et énergétique - numérique - innovation, filières d'avenir et usine du futur - territoires. A ces six volets, s'ajoute une **priorité transversale** : l'emploi.

En Haute-Normandie, près d'un milliard d'euros (tous maîtres d'ouvrage confondus) seront ainsi mobilisés d'ici 2020

dont **365,224 M€** par l'État et **320,017 M€** par la Région enveloppe à laquelle il convient d'ajouter un financement potentiel de l'État au titre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) de **140,444 M€** et de **300 000 €** au titre de l'enseignement supérieur, recherche, innovation.


Mobilité multimodale : 404,34 M€

Ce volet, donne lieu à une participation de l'État de **256,2 M€** et de la Région de **148,14 M€**.

Il constitue un axe majeur du CPER par le montant des ressources mobilisées. Il assure l'équilibre entre le maintien et l'amélioration de l'existant et le développement de nouvelles infrastructures, au profit de l'accessibilité du territoire régional, couplé aux enjeux environnementaux et énergétiques.

L'enveloppe générale est répartie en trois sous-enveloppes, sachant que les opérations fluviales sont financées dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional État Région (CPIER) Vallée de la Seine.

 **Projets routiers** : 196,3 M€État et 89,54 M€Région

 **Projets ferroviaires** : 20,4 M€État et 44 M€Région

 **Projets portuaires** : 39,5 M€État et 14,6 M€Région

Enseignement supérieur, recherche et innovation : 90,88 M€

dont État **23,184 M€** - Région **67,697 M€**

Des crédits complémentaires de l'État déclinés au travers du PIA s'y ajouteront pour **19,5 M€**

Ce volet vise

- à renforcer l'attractivité des campus haut-normands, en rationalisant les surfaces et en améliorant la performance énergétique des bâtiments. Seront ainsi soutenus des projets immobiliers pour l'enseignement supérieur.

à soutenir les Grands Réseaux de Recherche et à venir en appui des structures assurant le transfert d'innovations.

Transition écologique et énergétique : 118,4 M€

Ce volet prévoit un financement de l'État de **61,1 M€** et de la Région de **57,3 M€**

La transition énergétique pour la croissance verte, priorité du gouvernement, constitue l'un des principaux enjeux du contrat de plan.

Forte de ses atouts, la Haute-Normandie s'y engage, dans une logique d'éco-région. Cet objectif se traduit par une forte mobilisation des acteurs qu'il s'agit d'accompagner. Cette transition écologique et énergétique couvre un large champ et les domaines d'action possibles sont très divers.

Numérique : 14,5 M€

L'État doit intervenir pour **930 000 €** et la Région pour **13,57 M€**, enveloppe à laquelle s'ajoute un **potentiel de 88,78 M€ de crédits du PIA**.

Les interventions prévues visent à résorber les zones blanches de téléphonie mobile et à assurer le développement des usages numériques, sachant la couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique.

Innovation, filière d'avenir, usine du futur

Les interventions de l'État s'inscrivent dans le cadre du PIA pour un potentiel de **28 M€**. Celles de la Région s'élèveront à **12 M€**.

Il s'agit de favoriser les meilleures synergies possibles entre les investissements issus des programmes nationaux et l'action de la Région en faveur du développement économique et de l'innovation.

Emploi : 19,01 M€

dont **5,7 M€** pour l'État et **13,31 M€** pour la Région.

Il s'agit d'apporter une réponse transversale et sectorielle aux problématiques liées à l'orientation, la formation, l'insertion et le maintien des publics les plus fragilisés sur le marché du travail.

Volet territorial : 26,1 M€

dont **18,1 M€** de l'État et **8 M€** de la Région.

Le volet territorial du CPER répond à deux objectifs complémentaires :

- apporter aux acteurs régionaux des moyens dédiés pour l'animation et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires, adaptée aux enjeux d'équilibre et de cohésion territoriale propres à chaque région
- assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions de l'État et de la Région, voire des départements, au profit de collectivités ou territoires infra-régionaux.

Les échéances à venir

Le protocole d'accord constitue le socle du futur CPER dont la préparation a donné lieu à une large concertation engagée depuis la mi-2013 qui a notamment fait l'objet d'un séminaire du partenariat le 14 novembre dernier. Il sera finalisé au cours du deuxième trimestre 2015 en poursuivant l'association des principaux acteurs régionaux en particulier les collectivités départementales, la métropole de Rouen et les agglomérations. Le projet de contrat sera mis à la consultation du public pour un mois à partir du 16 février.

Les orientations du futur CPER s'articulent avec celles du futur Contrat de Plan Interrégional (CPIER) Vallée de la Seine qui regroupe les régions Haute et Basse-Normandie ainsi qu'une partie de l'Île de France.

La complémentarité entre ces deux documents contractuels permettra de renforcer de manière significative les capacités d'intervention au profit du développement de la région Haute-Normandie.

